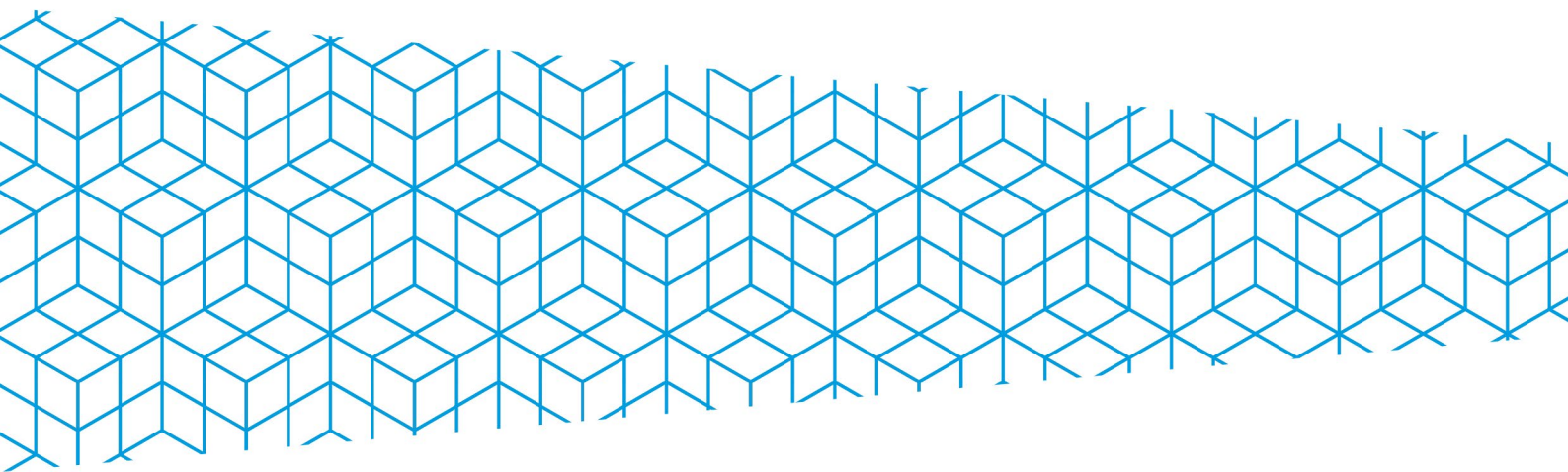


Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

2024/2025

Collège Sciences de l'Homme



**DELIBERATION RELATIVE A L'OFFRE DE FORMATION ET LES MODALITES DE
CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (M3C)
AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/2024**

En préambule de ce vote, Virginie Postal-Le Dorse remercie des Directeurs et Directrices de facultés pour le travail effectué ainsi que Dorothée Ben Raal qui a centralisée tous les retours et qui a effectué un très gros travail de modélisation. Elle précise, en outre, que certains compléments à la marge pourront être votés au Conseil de Collège prochain programmé le 6 juin 2024. De façon générique elle informe qu'il manque un parcours de Licence en STAPS et le règlement des études de Master en Sociologie et Psychologie.

Virginie Postal-Le Dorse précise que le cadre de soutenabilité n'a pas changé depuis l'an dernier et qu'il convient pour chaque formation de respecter cette dotation. La vérification du cadre de soutenabilité a été réalisé en amont de cette séance avec les directrices et directeurs de composantes ou avec les responsables de mention.

Il est rappelé, en outre, que les conseils de perfectionnement ont une vocation très pratique d'accompagnement dans la structuration des maquettes M3C aux équipes pédagogique et aux porteurs de mentions ainsi que MAPI qui peut apporter son concours au besoin.

Une note de cadrage émanant de la Direction du Collège a été établie le 10 avril 2024, partagée avec les directrices et directeurs de composantes lors de la séance du Codir du 16 avril 2024. Elle est présentée aux membres du conseil (cf Note jointe au PV) et a vocation à être diffusée dans toutes les composantes. Elle vient réactualiser et compléter le précédent document interne au collège SH du 17 septembre 2019. Elle en reprend les principaux principes en s'appuyant sur les documents ministériels ainsi que les notes d'information et de cadrage institutionnels de l'Université de Bordeaux (notamment celle concernant les compléments opérationnels au cadrage de l'amélioration continue de l'offre de formation du 20 janvier 2021 par la VP FVU). Celle-ci vise à permettre d'accompagner les porteurs de mentions dans le chantier des feuilles de route. Elle reprend les principes de base de la mise en place de l'offre de formation telle qu'elle a été pensée au début de l'accréditation, permettant d'intégrer au fil de l'eau de l'accréditation les objectifs retenus par chaque équipe pédagogique de mention (selon les feuilles de route validées par les composantes et la direction du collège SH). Elle intègre également des objectifs plus récents émanant de nouvelles directives ministérielles et/ ou institutionnelles.

Cette note reprend les points suivants :

- l'organisation de l'offre de formation ;
- le rythme de progression dans le cursus de Licence ;
- les règles de compensation ;
- le principe de la seconde chance ;
- le format des évaluations ;
- l'implication des équipes pédagogiques et diffusion au sein des facultés.

Avant de laisser la parole aux directrices et directeurs de facultés, Virginie Postal-Le Dorse évoque la mise en place du congé menstruel pour les étudiantes et les changements que cette nouveauté va occasionner dès la rentrée de septembre dans la gestion des absences. Ce

dispositif a été présenté en séances de la CFVU le 7 mars 2024 et le 4 avril 2024. Les discussions ont permis de converger vers la mise en place d'un questionnaire qui permettra aux étudiantes d'éditer une attestation d'absence sur la journée. La validation officielle du dispositif sera présentée lors de la CFVU du 20 juin 2024 avec la solution numérique proposée. Virginie Postal-Le Dorse en profite pour informer les membres du Conseil qu'il a été discuté et accepté en CoDir du 16 avril 2024 de porter à 72h le délai de justification d'absence des étudiants aux examens pour toutes les facultés auprès des secrétariats pédagogiques ou des services de la scolarité. Ce délai doit donc être inscrit dans chaque règlement des études.

Virginie Postal-Le Dorse propose de passer en revue l'ensemble des modifications, sur la base des éléments fournis en séance par les directions de facultés concernées. Au vu des contraintes temporaires n'ayant pas permis une relecture au préalable par la DFGC et de la présence possible d'erreurs mineures, il est convenu d'accepter ces modifications ultérieures si elles ne remettent pas en cause la structure ou la soutenabilité de l'offre de formation. Un rappel est fait à ce propos par Dorothee Ben Raal précisant qu'une modification qui pourrait paraître mineure (changement de l'intitulé d'un cours par exemple) engendre la saisie d'un nouveau code Apogée et donc des modifications dans la structure de l'ODF. Après échange avec les membres du conseil, Virginie Postal-Le Dorse souhaite que les réflexions se prolongent pour simplifier la saisie de la structure de l'ODF en minimisant les modifications tout en garantissant une bonne visibilité pour la diplomation des étudiants.

Les différents parcours sont présentés par les Directeurs des facultés comme suit. Il est à noter que l'ensemble des M3C sont disponibles sur Nuxéo avec toutes les modifications apportées par rapport à N-1 caractérisées en rouge.

Faculté des STAPS :

- Licence STAPS
 - ✓ *Portail STAPS : 1^{ère} année*
 - ✓ *Parcours STAPS Accès Santé (LAS) - 1^{ère} année*
- Licence STAPS mention Activité Physique Adaptée Santé (APAS)
 - ✓ *Parcours activité physique adaptée et santé – 2^{ième} année*
 - ✓ *Parcours activité physique adaptée et santé – 3^{ième} année*
- Licence STAPS - mention Entraînement Sportif
 - ✓ *Parcours entraînement sportif – 2^{ième} année*
 - ✓ *Parcours entraînement sportif – 3^{ième} année*
- Licence STAPS - mention management du sport
 - ✓ *Parcours management du sport – 2^{ième} année*
 - ✓ *Parcours management du sport – 3^{ième} année*
- Licence Professionnelle STAPS - mention Gestion et Développement des Organisations des services sportifs et de Loisirs
 - ✓ *Parcours Management des Entreprises Sportives*

- Master STAPS - mention Activités Physiques Adaptée Santé (APAS)
 - ✓ *Parcours Réhabilitation et promotion de la santé par l'activité physique adaptée (RPSAPA)*
- Master STAPS - mention Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive
 - ✓ *Parcours Monitoring et facteurs humains en sciences du sport et activités physiques (MFH)*
 - ✓ *Parcours Accompagnement à la Haute Performance Sportive (AHPS)*
- Master STAPS - mention Management du Sport
 - ✓ *Parcours Gouvernance du Sport et Développement Territorial (GSDT)*
 - ✓ *Parcours Management des Organisations Sportives (MOS)*
 - ✓ *Parcours Management International des Projets et Produits Actions Sports : Sports de glisse (MI2PAS)*

➤ **Faculté des Sciences de l'Éducation et de la Formation :**

- Licence Professionnelle Sciences Humaines et Sociales - mention Intervention Sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle : Emploi-Formation-Insertion
- Licence Sciences Humaines et Sociales - mention Sciences de l'éducation et de la formation
- Master Sciences de l'Éducation et de la Formation
 - ✓ *Sciences de L'Éducation et de la Formation - 1^{ère} année*
 - ✓ *Parcours Éducation et Diffusion des Pratiques et des Savoirs (EDPS) – 2^{ième} année*
 - ✓ *Parcours Responsable Formation-Insertion (RFI) – 2^{ième} année*

➤ **Faculté de Psychologie :**

- Licence Professionnelle Intervention Sociale - mention accompagnement de publics spécifiques
 - ✓ *Parcours Médiateur santé-pair*
- Licence Sciences Humaines et Sociales - mention Psychologie
 - ✓ *Parcours Psychologie*
 - ✓ *Parcours Psychologie Accès Santé (LAS)*
- Master Sciences Humaines et Sociales - mention Psychologie
 - ✓ *Parcours Neuropsychologie clinique*
 - ✓ *Parcours Psycho gérontologie et Santé Publique*
 - ✓ *Parcours Psychologie clinique de la Santé - Psychopathologie de l'adaptation au stress*
 - ✓ *Parcours Psychologie clinique et Psychopathologie*
 - ✓ *Parcours Psychologie du développement typique et atypique et de l'éducation de la petite enfance à l'adolescence*
 - ✓ *Parcours Cognition et cerveau : Neuropsychologie et Neuroimagerie cognitives*
 - ✓ *Parcours Psychologie du travail, de l'orientation et des organisations - 1^{ère} année*
 - ✓ *Parcours Ingénierie et recherche psychosociales*

➤ **Faculté de Sociologie :**

- Licence Sciences Humaines et Sociales - mention Sociologie
- Master Sciences Humaines et Sociales - mention Sciences Sociales
 - ✓ *Parcours Chargé.e d'études Sociologiques*
 - ✓ *Parcours Ingénierie de la cohésion sociale et urbaine*
 - ✓ *Parcours Science Politique et Sociologie Comparatives*
 - ✓ *Parcours Intervention et Innovations Sociales*

➤ **Faculté d'Anthropologie :**

- Licence Sciences Humaines et Sociales - mention Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie
- Master Sciences Humaines et Sociales – mention Anthropologie
 - ✓ *Anthropologie Sociale et Culturelle : 1^{ère} année*
 - ✓ *Parcours Cultures, Politiques, Sociétés : 2^{ème} année*
 - ✓ *Parcours Santé, Migrations, Médiations : 2^{ème} année*
 - ✓ *Parcours Franco-Belge : 2^{ème} année*

Il est acté que les M3C de la Licence STAPS - mention éducation et motricité, parcours éducation et motricité (2^{ème} et 3^{ème} années) ainsi que le Master Sciences Humaines et Sociales parcours psychologie du travail, de l'orientation et des organisations (2^{ème} année) manquantes ce jour, seront soumises au vote lors du Conseil de Collège du 6 juin 2024.

Les M3C des différentes facultés telles que présentées sont :

Adoptées à l'unanimité

Ci-après les règlements des études des différentes facultés soumis à la validation du Conseil :

- ✓ Faculté des STAPS : Licences et Masters
- ✓ Faculté des Sciences de l'Éducation et de la Formation : Licences et Masters
- ✓ Faculté de Psychologie : Licences uniquement
- ✓ Faculté de Sociologie : Licences uniquement
- ✓ Faculté d'Anthropologie : Licences et Masters

Les règlements des études des différentes facultés tels que présentés sont :

Adoptés à l'unanimité

Il est acté que les règlements des études de Masters des facultés de Psychologie et de Sociologie, manquantes ce jour, seront soumis au vote lors du Conseil de Collège du 6 juin 2024.

A Bordeaux, le 18 avril 2024



Virginie POSTAL-LE DORSE,
Directrice du Collège Sciences de l'Homme

**DELIBERATION RELATIVE A L'OFFRE DE FORMATION ET LES MODALITES DE
CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (M3C)
AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/2024
EN COMPLEMENT DE CELLES ADOPTEES
EN SEANCE DU 18 AVRIL 2024**

Monsieur Pierre Mazet, Directeur du Collège Sciences de l'Homme, rappelle qu'en séance du 18 avril 2024, la majorité des éléments concernant les modalités contrôle des connaissances et des compétences, les mesures transitoires et le règlement des études ont été votés. Cette séance permet de finaliser l'ensemble des éléments, de compléter ou modifier ceux adoptés en séance du 18 avril 2024.

Faculté de Sociologie :

- Master 1 Sciences Humaines et Sociales - mention Sciences sociales :
✓ *Parcours ICSU, SPSC, CES :*

Rajout du séminaire « penser les rapports sociaux en contexte anthropocène » dans le BCC2.
A noter que ce séminaire n'ouvrira pas à la rentrée suivante.

- Master 1 Sciences Humaines et Sociales - mention Sciences sociales :
✓ *Parcours IIS :*

Modification du volume horaire de certaines UE pour atteindre les 289h réglementaires pour la formation continue.

Le règlement des études Master Sciences Humaines et Sociales Mention Sciences sociales manquant lors de la séance du 18 avril est présenté.

Faculté de Psychologie

- Master 2 Sciences Humaines et Sociales mention Psychologie (manquant au précédent vote)
✓ *Parcours Psychologie du travail, de l'orientation et des organisations : 2^{ème} année*

Non voté au précédent Conseil

- Master 1 Sciences Humaines et Sociales mention Psychologie
✓ *Parcours Psychologie clinique de la santé :*

Suppression de l'UE « psychopathologie infanto juvénile » ;

Maintien de l'UE « contexte : handicap, familles, aidants, stigmatisation ».

Le règlement des études de Master Psychologie Mention Sciences Humaines mention Psychologie manquant lors de la séance du 18 avril est présenté.

Faculté des Sciences de l'éducation et de la formation

- ✓ Master Sciences Humaines et Sociales mention Sciences de l'Education et de la Formation

Modification de l'article 7 du règlement des études de Master.

Faculté des STAPS

- Licence STAPS - mention Education et motricité

- ✓ *Parcours Education et Motricité*

Non voté au précédent Conseil

- Master 1 STAPS - mention Entraînement et Optimisation de la performance sportive :

- ✓ *Parcours Accompagnement à la Haute Performance Sportive*

Suppression d'un oral en session 1 et 2

- Licence STAPS – mention Entraînement sportif

- ✓ *Parcours Entraînement sportif 3^{ème} année*

Modification ECTS UE stage : 6 ECTS au lieu de 3 ECTS (manquants pour la validation de l'année 2023/2024).

Il est d'ores et déjà acté que s'agissant de cette Licence des ajustements des crédits ECTS sont nécessaires pour l'année 2024/2025 et devront être inscrits au vote du Conseil de Collège du 11 juillet 2024.

Monsieur Pierre Mazet soumet au vote du Conseil l'ensemble des modalités de contrôle de connaissances et les règlements des études manquants lors du Conseil de Collège du 18 avril 2024, ainsi que les modifications mineures proposées par les différentes composantes telles que détaillées sur Nuxéo. Ceux-ci sont :

adoptés à l'unanimité.

A Bordeaux, le 6 juin 2024



Pierre MAZET,

Directeur du Collège Sciences de l'Homme

**DELIBERATION RELATIVE A L'OFFRE DE FORMATION ET LES MODALITES DE
CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (M3C)
AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025
EN COMPLEMENT DE CELLES ADOPTEES
EN SEANCES DES 18 AVRIL ET 14 JUIN 2024**

Monsieur Pierre Mazet, Directeur du Collège Sciences de l'Homme, rappelle qu'en séances du 18 avril 2024 et 14 juin 2024, la majorité des éléments concernant les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences, les mesures transitoires et le règlement des études ont été votés. Cette séance permet de finaliser l'ensemble des éléments, de compléter ou modifier ceux déjà adoptés.

➤ **Faculté de Psychologie**

Une erreur s'est glissée dans la maquette du Master Sciences Humaines et Sociales - Mention Psychologie, Parcours Psychologie du travail, de l'Orientation et des Organisations : 1ère année.

En effet il y a eu une inversion quant à deux UE dans la précédente maquette :

- ✓ L'UE Psychologie des organisations I : Processus et comportements organisationnels est **à supprimer**
- ✓ L'UE Psychologie du personnel I : Evaluation et formation en cours de vie active est **à maintenir**

Ce changement mineur est soumis au vote du Conseil.

Celui-ci est :

Approuvé à l'unanimité

➤ **Faculté des STAPS**

La Faculté des STAPS a sollicité un nouveau vote des M3C concernant essentiellement l'architecture des BCC (Blocs de Connaissances et de Compétences).

Cette modification vise à supprimer les BCC à cheval sur plusieurs années.

Par conséquent ont été votés les M3C comme suit :

- Licence STAPS
 - ✓ Portail STAPS : 1ère année
 - ✓ Parcours STAPS Accès Santé (LAS) – 1ère année

- Licence STAPS mention Activité Physique Adaptée Santé (APAS)
 - ✓ Parcours activité physique adaptée et santé – 2ème année
 - ✓ Parcours activité physique adaptée et santé – 3ème année
- Licence STAPS mention Education et motricité
 - ✓ Parcours éducation et motricité – 2ème année
 - ✓ Parcours éducation et motricité – 3ème année
- Licence STAPS - mention Entraînement Sportif
 - ✓ Parcours entraînement sportif – 2ème année
 - ✓ Parcours entraînement sportif – 3ème année
- Licence STAPS - mention management du sport
 - ✓ Parcours management du sport – 2ème année
 - ✓ Parcours management du sport – 3ème année
- Licence Professionnelle STAPS - mention Gestion et Développement des Organisations des services sportifs et de Loisirs
 - ✓ Parcours Management des Entreprises Sportives
- Master STAPS - mention Activités Physiques Adaptée Santé (APAS)
 - ✓ Parcours Réhabilitation et promotion de la santé par l'activité physique adaptée (RPSAPA)
- Master STAPS - mention Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive
 - ✓ Parcours Monitoring et facteurs humains en sciences du sport et activités physiques (MFH)
 - ✓ Parcours Accompagnement à la Haute Performance Sportive (AHPS)
- Master STAPS - mention Management du Sport
 - ✓ Parcours Gouvernance du Sport et Développement Territorial (GSDT)
 - ✓ Parcours Management des Organisations Sportives (MOS)
 - ✓ Parcours Management International des Projets et Produits Actions Sports : Sports de glisse (MI2PAS)

De fait, il convient de modifier aussi le règlement des études afférent.



D'autre part, dans le cadre de la réforme du concours des enseignants qui prévoit le passage des concours d'enseignement au niveau licence pour les premiers et second degré et en l'absence de stabilisation de cette annonce, il est demandé la possibilité de transformer la maquette pour la Licence Education et Motricité (EM) et d'en ajuster le volume horaire et les formulations afin que celle-ci soit adaptable en cas de changements d'ici la rentrée de septembre 2024.

Pierre Mazet propose aux membres du Conseil de voter les changements demandés tels qu'énumérés ci-dessus et détaillés sur Nuxéo.

Ces changements sont :

Approuvés à l'unanimité

A Bordeaux, le 11 juillet 2024.



Pierre MAZET,

Directeur du Collège Sciences de l'Homme



**FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION
ET DE LA FORMATION**

FACULTE DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Table des matières

1. LICENCE PROFESSIONNELLE Sciences Humaines et Sociales – Mention INTERVENTION SOCIALE : insertion et réinsertion sociale et professionnelle – Emploi-Formation-Insertion2
2. LICENCE Sciences Humaines et Sociales – Mention SCIENCES de l'ÉDUCATION et de la FORMATION5
3. MASTER Sciences Humaines et Sociales – Mention SCIENCES DE L'ÉDUCATION et de la FORMATION ..14

1. LICENCE PROFESSIONNELLE Sciences Humaines et Sociales – Mention INTERVENTION SOCIALE : insertion et réinsertion sociale et professionnelle – Emploi-Formation-Insertion

PREALABLES

Tenant compte des particularités des étudiants « à besoins spécifiques » accompagnés par le service PHASE (étudiants en situation de handicap, malades, étudiants sportifs de haut niveau, étudiants artistes confirmés et élus étudiants...), les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) seront adaptées en fonction des aménagements particuliers jugés nécessaires par le service PHASE et/ou l'équipe pédagogique en cas d'étalement d'année par exemple. Les aménagements préconisés sont valables pour l'année universitaire en cours et pour l'ensemble des modes d'évaluation (contrôle continu, examens blancs, examens terminaux, 2ème session et session différée).

Les étudiants accompagnés par le service PHASE, et sous couvert de ce service, bénéficient ainsi d'un régime spécifique élaboré en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique.

Règles de validation, compensation et obtention du diplôme

ARTICLE 1 - Structuration en BCC

Les enseignements de l'année d'études de la **Licence Professionnelle Mention Intervention Sociale - Insertion et réinsertion sociale et professionnelle : Emploi – Formation - Insertion** sont organisés en blocs de connaissances et de compétences (BCC). Un BCC est composé d'un ensemble d'UE, les BCC se déclinant comme suit :

BCC 1 - Analyser le travail, l'emploi et l'insertion (approches scientifiques)

BCC 2 - Agir dans l'accompagnement et l'ingénierie emploi-formation

BCC 3 - Construire son projet professionnel

Le BCC1 se déroule sur le semestre 1, le BCC2 se déroule sur le semestre 2, le BCC3 se déroule sur les 2 semestres de la Licence Professionnelle.

Dans le cadre des mesures transitoires pour l'année 2024-2025, il conviendra pour les étudiant.es redoublant.es de se rapprocher de l'équipe enseignante, afin d'établir un contrat pédagogique pour la validation des UE manquantes.

ARTICLE 2 - Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées annuellement. La première session se déroule pour les enseignements du premier semestre en décembre, et pour les enseignements du second semestre en avril. La seconde session se déroule en juin, au minimum 15 jours après la publication des résultats, pour les enseignements des deux semestres.

Les modalités d'examen peuvent différer d'une session à l'autre. Dans ce cas, cela est précisé dans les M3C (Modalités de contrôle de connaissances et de compétences).

ARTICLE 3 - Modalités d'évaluation

Chaque UE se compose d'un ou plusieurs enseignements qui peuvent être évalués par une seule et même épreuve ou par plusieurs épreuves ayant ou pas les mêmes modalités.

Au sein d'un bloc de connaissances et de compétences, une épreuve peut concerner une ou plusieurs

UE ayant le même nombre d'ECTS. Dans le cas d'une épreuve commune à plusieurs UE, cette note sera dupliquée pour chacune des UE concernées.

La note obtenue pour une UE résulte :

- soit d'un examen terminal : une ou plusieurs épreuves terminales dans le cadre des sessions d'examens,
- soit d'un contrôle continu organisé dans le cadre des enseignements et composé de plusieurs évaluations,
- soit d'un contrôle terminal organisé à la fin des enseignements de l'UE (oral, dépôt de documents etc....),
- soit d'une combinaison de ces modalités.

Le contrôle continu doit intégrer au minimum deux évaluations qui peuvent prendre en compte une appréciation sur la participation de l'étudiant(e), ou son sérieux dans la réalisation de divers exercices ou travaux qui peuvent lui être demandés, ainsi que la conformité aux règles d'assiduité.

ARTICLE 4 - Validation d'UE et de BCC – Compensation d'UE

Les UE sont regroupées dans des BCC.

Validation d'UE

Une UE est validée si la note obtenue est au moins égale ou supérieure à 10 sur 20. Au sein d'une UE, les notes qui, affectées de leur coefficient, entrent dans le calcul de l'UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire.

Toute UE validée est définitivement acquise. Elle est capitalisable et transférable et ne peut donc pas être repassée en vue d'une amélioration. La validation de l'unité d'enseignement confère les crédits ECTS correspondants.

Validation des BCC

Un BCC est validé si l'ensemble des UE qui le composent, affectées de leurs coefficients, permet d'obtenir une moyenne pour le BCC égale ou supérieure à 10 sur 20.

Lorsqu'un BCC est acquis, l'ensemble des UE qui le composent sont acquises, soit par validation soit par compensation.

Les blocs de connaissances et de compétences ne se compensent pas entre eux ; ils se valident indépendamment les uns des autres.

Compensation d'UE

Une UE est dite compensée si la moyenne de l'UE est inférieure à 10 sur 20 et si le BCC auquel elle appartient est validé. La validation de ces UE repose sur le principe de compensation intra-BCC.

Prise en compte d'absence aux épreuves d'UE

Toute absence justifiée ou non justifiée à une épreuve, quelle qu'elle soit, entraîne un 0 sur 20.

En cas d'absence justifiée à une épreuve (arrêt maladie), le justificatif (certificat médical) est à déposer dans les 5 jours suivant l'épreuve initialement programmée auprès de son secrétariat pédagogique d'année. Pour les évaluations par contrôle continu ou contrôle terminal une seconde chance est organisée par l'enseignant responsable de l'enseignement.

Pour les épreuves terminales, à l'issue de l'affichage des résultats, l'étudiant ayant une absence ainsi

justifiée, pourra choisir de repasser l'examen correspondant à l'UE pour laquelle il a été absent. Ce choix devra intervenir dans un délai maximum de 48 heures ouvrées après l'affichage des résultats auprès du secrétariat pédagogique et du service de scolarité. A défaut, la moyenne sera calculée avec un 0/20 à l'épreuve.

Pour les étudiants redoublants, toute UE non validée ou non compensée, l'année précédente, doit être repassée dans son intégralité, et ce, même si l'UE était évaluée à la fois par un contrôle continu et un écrit terminal, et que l'une des deux épreuves était égale ou supérieure à 10/20. Il n'est prévu aucune conservation de note(s) au sein d'une UE non validée.

Toute UE acquise dans une autre université et validée par équivalence, après décision d'une commission pédagogique ou par VAE est prise en compte pour la compensation sur l'année universitaire.

ARTICLE 5 - Seconde session

Tout étudiant n'ayant pas validé l'ensemble des BCC en première session devra se présenter à la seconde session d'examen pour repasser l'ensemble des UE non validées des BCC non validés.

Les modalités d'examens peuvent différer d'une session à l'autre. Dans ce cas, cela est précisé dans les M3C.

Dans le cadre d'une UE évaluée par un contrôle continu et un écrit terminal, les notes de contrôle continu peuvent faire l'objet d'un report pour la seconde session d'examen. Dans ce cas, l'étudiant n'ayant pas validé l'UE devra repasser l'écrit terminal et ce, même si la note obtenue en première session est supérieure à 10/20. Le coefficient peut varier d'une session à l'autre, dans ce cas, cela est précisé dans la maquette.

Si une UE évaluée entièrement en contrôle continu n'est ni validée ni compensée, une deuxième session d'examen est organisée.

ARTICLE 6

Les conditions générales de déroulement des examens sont régies par la charte des examens de l'Université de Bordeaux (cf. Charte des examens).

ARTICLE 7 – Règles de validation et d'obtention du diplôme

Le diplôme de **Licence Professionnelle Sciences Humaines et Sociales - Mention Intervention sociale : Insertion et réinsertion sociale et professionnelle – Emploi-Formation-Insertion** est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par la directrice du Collège Sciences de l'Homme, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux.

L'obtention du diplôme nécessitera la validation des blocs de connaissances et de compétences indépendamment des uns des autres.

L'année de formation valide l'obtention de 60 ECTS. La Licence Professionnelle sanctionne un niveau correspondant à 180 ECTS.

La moyenne du diplôme est calculée sur l'ensemble des UE validées, chacune affectée de son coefficient correspondant au nombre d'ECTS pour l'obtention de la mention.

Les mentions de la Licence Sciences Humaines et Sociales - Insertion et réinsertion sociale et professionnelle – Emploi-Formation-Insertion sont attribuées sous les conditions suivantes :

- Moyenne générale inférieure à 12/20 : mention "Passable"
- Moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20 : mention "Assez Bien"
- Moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20 : mention "Bien"
- Moyenne générale égale ou supérieure à 16/20 : mention "Très Bien".

L'obtention du diplôme à la deuxième session ne fait pas obstacle à l'attribution d'une mention

Responsables d'année : Sylvain BORDIEC et Olivier CHABOT

LICENCE PROFESSIONNELLE Sciences Humaines et Sociales - Mention INTERVENTION SOCIALE : insertion et réinsertion sociale et professionnelle
Emploi-Formation-Insertion

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES 2024-2025

BLOCS DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES (BCC)	UNITES D'ENSEIGNEMENTS	SEMESTRES	CI	temps de travail compléme ntaire	ECTS	COEF	MODE D'EVALUATION	
							Nature et Durée	
							1ère session	2ème session
BCC 1 Analyser le travail, l'emploi et l'insertion (approches scientifiques)	Réalités socioéconomiques, marchés du travail et formes de l'emploi	1	59,5	70	9	3	1 écrit terminal de 3h	1 écrit terminal de 3h
	Action publique et Sociologie de la formation	1	45,5	60	6	2	1 écrit terminal de 2h	1 écrit terminal de 2h
	Lien-Formation-Emploi	1	35	30	3	1	contrôle continu	contrôle terminal
BCC 2 Agir dans l'accompagnement et l'ingénierie Emploi-Formation	Analyse des postures professionnelles (accompagnement, discriminations, éthique)	2	63	70	9	3	contrôle continu	contrôle terminal
	Outils de l'emploi et de la formation	2	31,5	60	6	2	contrôle continu	contrôle terminal
	Analyse des situations de travail	2	28	35	3	1	contrôle continu	contrôle terminal
BCC 3 Construire son projet professionnel	Projet tuteuré - niveau 1	1	7	50	3	1	contrôle continu	contrôle terminal
	Préparation stage et mémoire professionnels	1	14	80	6	2	contrôle continu	contrôle terminal
	Projet tuteuré - niveau 2	2	7	50	3	1	contrôle continu	contrôle terminal
	Stage et mémoire professionnels (240h de stage réparties sur les 2 semestres)	2	14	200	9	3	contrôle continu	contrôle terminal
	Anglais	2	24	40	3	1	contrôle continu	épreuve orale terminale (coef 0,5) + report note contrôle continu (coef 0,5)

Total heures d'enseignement	328,5
dont semestre 1	161
dont semestre 2	167,5
Total heures de stage	240

2. LICENCE Sciences Humaines et Sociales – Mention SCIENCES de l'EDUCATION et de la FORMATION

PREALABLES

Tenant compte des particularités des étudiants « à besoins spécifiques » (étudiants en situation de handicap, malades, étudiants sportifs de bon et haut niveau, étudiants artistes confirmés et élus étudiants...), les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) seront adaptées en fonction des aménagements particuliers jugés nécessaires par le directeur des études dans le cadre du Contrat Pédagogique de Réussite (CPR).

Les étudiants accompagnés par le service PHASE, et sous couvert de ce service, bénéficient ainsi d'un régime spécifique élaboré en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique et le directeur des études.

Règles de validation, compensation et obtention du diplôme

ARTICLE 1 - Structuration en BCC

Les enseignements de la troisième année de la **Licence Sciences Humaines et Sociales - Mention Sciences de l'Éducation et de la Formation** sont organisés en Bloc de Connaissances et de Compétences (BCC). Un BCC est composé d'un ensemble d'UE, les BCC se déclinant comme suit :

BCC1 : Analyser une situation éducative et formative en se référant aux théories et concepts de sciences de l'éducation et de la formation

BCC2 : Construire son projet professionnel et/ou de poursuite d'études grâce à l'apport des sciences de l'éducation et de la formation

BCC3 : Concevoir, mettre en œuvre et communiquer une démarche de recherche pour éclairer une situation d'éducation.

BCC4 : Enrichir son parcours d'étude

Ces 4 blocs de connaissances et de compétences sont répartis sur les 2 semestres de la troisième année de licence.

Dans le cadre des mesures transitoires pour l'année 2024-2025, il conviendra pour les étudiant.es redoublant.es de se rapprocher de l'équipe enseignante, afin d'établir un contrat pédagogique pour la validation des UE manquantes.

ARTICLE 2 - Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées annuellement. La première session se déroule pour les enseignements du premier semestre en décembre, et pour les enseignements du second semestre en avril. La deuxième session se déroule en juin, au minimum 15 jours après la publication des résultats, pour les enseignements des deux semestres.

Les modalités d'examen peuvent différer d'une session à l'autre. Dans ce cas, cela est précisé dans les M3C (Modalités de contrôle de connaissances et de compétences).

ARTICLE 3 - Modalités d'évaluation

Chaque UE se compose d'un ou plusieurs enseignements qui peuvent être évaluée par une seule et même épreuve ou par plusieurs épreuves ayant ou pas les mêmes modalités.

Au sein d'un bloc de connaissances et de compétences, une épreuve peut concerner une ou plusieurs

UE ayant le même nombre d'ECTS. Dans le cas d'une épreuve commune à plusieurs UE, cette note sera dupliquée pour chacune des UE concernées.

La note obtenue pour une UE résulte :

- soit d'un examen terminal : une ou plusieurs épreuves terminales dans le cadre des sessions d'examens
- soit d'un contrôle continu organisé dans le cadre des enseignements et composé de plusieurs évaluations,
- soit d'un contrôle terminal organisé à la fin des enseignements de l'UE (oral, dépôt de documents etc....)
- soit d'une combinaison de ces modalités.

Le contrôle continu doit intégrer au minimum deux évaluations qui peuvent prendre en compte une appréciation sur la participation de l'étudiant(e), ou son sérieux dans la réalisation de divers exercices ou travaux qui peuvent lui être demandés, ainsi que la conformité aux règles d'assiduité.

ARTICLE 4 - Validation d'UE et de BCC – Compensation d'UE

Les UE sont regroupées dans des BCC.

Validation d'UE

Une UE est validée si la note obtenue est au moins égale ou supérieure à 10 sur 20. Au sein d'une UE, les notes qui, affectées de leur coefficient, entrent dans le calcul de l'UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire.

Toute UE validée est définitivement acquise. Elle est capitalisable et transférable et ne peut donc pas être repassée en vue d'une amélioration. La validation de l'unité d'enseignement confère les crédits européens correspondants.

Validation des BCC

Un BCC est validé si l'ensemble des UE qui le composent, affectées de leurs coefficients, permet d'obtenir une moyenne pour le BCC égale ou supérieure à 10 sur 20.

Lorsqu'un BCC est acquis, l'ensemble des UE qui le composent sont acquises, soit par validation soit par compensation.

Les blocs de connaissances et de compétences ne se compensent pas entre eux ; ils se valident indépendamment les uns des autres.

Compensation d'UE

Une UE est dite compensée si la moyenne de l'UE est inférieure à 10 sur 20 et si le BCC auquel elle appartient est validé. La validation de ces UE repose sur le principe de compensation intra-BCC.

Prise en compte d'absence aux épreuves d'UE

Toute absence justifiée ou non justifiée à une épreuve, quelle qu'elle soit, entraîne un 0 sur 20.

En cas d'absence justifiée à une épreuve (arrêt maladie), le justificatif (certificat médical) est à déposer dans les 5 jours suivant l'épreuve initialement programmée auprès de son secrétariat pédagogique d'année. Pour les évaluations par contrôle continu ou contrôle terminal une seconde chance est organisée par l'enseignant responsable de l'enseignement.

Pour les épreuves terminales, à l'issue de l'affichage des résultats, l'étudiant ayant une absence ainsi

justifiée, pourra choisir de repasser l'examen correspondant à l'UE pour laquelle il a été absent. Ce choix devra intervenir dans un délai maximum de 48 heures ouvrées après l'affichage des résultats auprès du secrétariat pédagogique et du service de scolarité. A défaut, la moyenne sera calculée avec un 0/20 à l'épreuve.

Pour les étudiants redoublants, toute UE non validée ou non compensée, l'année précédente, doit être repassée dans son intégralité, et ce, même si l'UE était évaluée à la fois par un contrôle continu et un écrit terminal, et que l'une des deux épreuves était égale ou supérieure à 10/20. Il n'est prévu aucune conservation de note(s) au sein d'une UE non validée.

Toute UE acquise dans une autre université et validée par équivalence, après décision d'une commission pédagogique ou par VAE est prise en compte pour la compensation sur l'année universitaire.

ARTICLE 5 - Seconde session

Tout étudiant n'ayant pas validé l'ensemble des BCC en première session devra se présenter à la seconde session d'examen pour repasser l'ensemble des UE non validées des BCC non validés.

Les modalités d'examens peuvent différer d'une session à l'autre. Dans ce cas, cela est précisé dans les M3C.

Dans le cadre d'une UE évaluée par un contrôle continu et un écrit terminal, les notes de contrôle continu peuvent faire l'objet d'un report pour la seconde session d'examen. Dans ce cas, l'étudiant n'ayant pas validé l'UE devra repasser l'écrit terminal et ce, même si la note obtenue en première session est supérieure à 10/20. Le coefficient peut varier d'une session à l'autre, dans ce cas, cela est précisé dans la maquette.

Si une UE évaluée entièrement en contrôle continu n'est ni validée ni compensée, une deuxième session d'examen est organisée.

ARTICLE 6

Les conditions générales de déroulement des examens sont régies par la charte des examens de l'Université de Bordeaux (cf. Charte des examens).

ARTICLE 7 – Règles de validation et d'obtention du diplôme

Le diplôme de **Licence Sciences Humaines et Sociales - Mention Sciences de l'Education et de la Formation** est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par la directrice du Collège Sciences de l'Homme, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux.

L'obtention de la licence confère 180 crédits ECTS.

L'obtention du diplôme nécessitera la validation des blocs de connaissances et de compétences indépendamment des uns des autres.

La moyenne au diplôme est calculée sur l'ensemble des UE validées de la troisième année, chacune affectée de son coefficient correspondant au nombre d'ECTS pour l'obtention de la mention.

Les mentions de la **Licence Sciences Humaines et Sociales - Mention Sciences de l'Education et de la Formation** sont attribuées sous les conditions suivantes :

- Moyenne générale inférieure à 12/20 : mention "Passable"
- Moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20 : mention "Assez Bien"
- Moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20 : mention "Bien"
- Moyenne générale égale ou supérieure à 16/20 : mention "Très Bien".

L'obtention du diplôme à la deuxième session ne fait pas obstacle à l'attribution d'une mention.

Responsable d'année : Marthe-Aline JUTAND

LICENCE Sciences Humaines et Sociales
Mention SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION - 3ème année

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES 2024-2025

BLOCS DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES (BCC)	UNITES D'ENSEIGNEMENTS	SEMESTRES	VOLUME HORAIRE UE			ECTS	COEF	MODE D'EVALUATION	
			Global	CM	TD			Nature et Durée	
								1ère session	2ème session
BCC 1 Analyser une situation éducative et formative en se référant aux théories et concepts des sciences de l'éducation et de la formation	Cultures en éducation et formation - contexte historique	5	48	48		6	6	1 écrit terminal de 2h 1 Contrôle continu	1 écrit terminal de 2h Report Contrôle continu
	Cultures en éducation et formation - focalisation dans l'éducation contemporaine	6	58	58		6	6	1 écrit terminal de 2h 1 Contrôle continu	1 écrit terminal de 2h Report Contrôle continu
	<i>Approfondissement vers un domaine éducatif ou formatif : 1 UE au choix parmi 2</i>								
	Approche historique et philosophique d'un domaine spécifique en éducation et formation	5	22		22	3	3	contrôle continu	contrôle terminal
	Parentalités, Familles, Accompagnements : approche transversale d'une question sociale et professionnelle	5	24	enseignement à distance		3	3	contrôle terminal à distance	contrôle terminal à distance
	<i>Situations et interactions éducatives : 1 UE au choix parmi 2</i>								
	Situation et interactions éducatives dans un milieu spécifique	5	22		22	3	3	contrôle continu	contrôle terminal
	Parentalités, Familles, Accompagnements : enfance	5	24	enseignement à distance		3	3	contrôle terminal à distance	contrôle terminal à distance
	<i>Approfondissement des grands thèmes contemporains : 1 UE au choix parmi 2</i>								
	Questions d'éducation contemporaine dans un milieu spécifique	6	22		22	3	3	contrôle continu	contrôle terminal
Parentalités, Familles, Accompagnements : jeunesse	6	24	enseignement à distance		3	3	contrôle terminal à distance	contrôle terminal à distance	
BCC 2 Construire son projet professionnel et/ou de poursuite d'études grâce à l'apport des sciences de l'éducation et de la formation	Champs scientifiques et professionnels - Education, enseignement, apprentissage	5	48	48		6	6	1 écrit terminal de 2h	1 écrit terminal de 2h
	Champs scientifiques et professionnels - Médication, formation et insertion	6	48	48		6	6	1 écrit terminal de 2h	1 écrit terminal de 2h
	Stage (105h)	6	6		6	3	3	Attestation fin stage+rapport de stage	Réécriture rapport de stage
	<i>Environnements professionnels : 1 UE au choix parmi 2</i>								
	Questions de médiation, formation et insertion dans un environnement professionnel spécifique	6	22		22	3	3	contrôle continu	contrôle terminal
	Parentalités, Familles, Accompagnements : petite enfance	6	24	enseignement à distance		3	3	contrôle terminal à distance	contrôle terminal à distance
BCC 3 Concevoir, mettre en œuvre et communiquer une démarche de recherche pour éclairer une situation d'éducation	Outils et méthodes en recherche	5	61	35		6	6	QCM d'1h contrôle continu	QCM d'1h report note de contrôle continu
	Travail d'étude et de recherche	6	20		20	3	3	mémoire	Réécriture TER
	Anglais	6	24		24	3	3	contrôle continu	épreuve orale (coef1,5) + report note de contrôle continu (coef 1,5)

BLOCS DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES (BCC)	UNITES D'ENSEIGNEMENTS	SEMESTRES	VOLUME HORAIRE UE			ECTS	COEF	MODE D'EVALUATION	
			Global	CM	TD			Nature et Durée	
								1ère session	2ème session
	Ouverture : Choisir des UE pour 9 crédits ECTS dont au minimum 3 ECTS au S5 et 3 ECTS au S6 - 3UE parmi 27UE								
	Cultures et compétences numériques	5	20		20	3	3	contrôle continu	1 épreuve terminale de 2h sur poste informatique
	Pluridisciplinarité en SHS : Discriminations	5	30	enseignement à distance		3	3	contrôle continu à distance	contrôle terminal à distance
	Pluridisciplinarité en SHS : Âges de la vie	5	30	enseignement à distance		3	3	contrôle continu à distance	contrôle terminal à distance
	Apports thématiques en éducation	5	30	enseignement à distance		3	3	contrôle continu à distance	contrôle terminal à distance
	FaME - aspects motivationnels et socio-affectifs des apprentissages	5	20	enseignement à distance		3	3	contrôle terminal à distance	contrôle terminal à distance
	Parentalités, Familles, Accompagnements : Natalité	5	24		24	3	3	contrôle terminal à distance	contrôle terminal à distance
	Langues	5	24		24	3	3	contrôle continu	report note contrôle continu (coef 1,5) + contrôle terminal (coef 1,5)
	Démocratie à l'université	5	20			3	3	contrôle continu	Oral
	FaME - découverte des arts pour enseigner	5	24		24	3	3	contrôle continu	contrôle terminal
	Sport	5	24		24	3	3	contrôle continu	Dossier à rendre
	Introduction à l'anthropologie sociale et culturelle (enseignement à distance)	5	24	enseignement à distance		3	3	contrôle terminal à distance	contrôle terminal à distance
	Parcours international: Communication Interculturelle	5	24		24	3	3	contrôle continu	report note contrôle continu (coef 1,5) + contrôle terminal (coef 1,5)
	Pluridisciplinarité en SHS : Risque	6	30	enseignement à distance		3	3	contrôle continu à distance	contrôle terminal à distance
	Pluridisciplinarité en SHS : Santé	6	30	enseignement à distance		3	3	contrôle continu à distance	contrôle terminal à distance
	Pluridisciplinarité en SHS : Education	6	30	enseignement à distance		3	3	contrôle continu à distance	contrôle terminal à distance
	FaME - connaissance de l'environnement éducatif	6	12	enseignement à distance		3	3	1,5 1 écrit terminal d'1h pouvant inclure un QCM 1,5 contrôle continu	1 écrit terminal d'1h pouvant inclure un QCM report note de contrôle continu
	Enquêter en santé	6	24	enseignement à distance		3	3	contrôle continu	contrôle terminal
	FaME - découverte des arts pour enseigner	6	24		24	3	3	contrôle continu	contrôle terminal
	Introduction à l'anthropologie sociale et culturelle (enseignement à distance)	6	24	enseignement à distance		3	3	contrôle terminal à distance	contrôle terminal à distance
	FaME - Consolidation en mathématiques pour enseigner	6	24		24	3	3	contrôle continu	contrôle terminal
	FaME - Fondamentaux de la langue française	6	24		24	3	3	contrôle continu	contrôle terminal
	Building inclusive societies: Promoting social inclusion and reducing discrimination (Projet Erasmus+ PROMIS)	6	30	Enseignement à distance		3	3	contrôle continu à distance	contrôle terminal à distance
	Langues	6	24		24	3	3	contrôle continu	report note contrôle continu (coef 1,5) + contrôle terminal (coef 1,5)
	Sport	6	24		24	3	3	contrôle continu	Dossier à rendre
	Entrepreneuriat	6	16			3	3	Contrôle continu	Contrôle terminal
	Introduction aux enjeux des transitions environnementales et sociétales	6				3	3	Contrôle continu	Contrôle terminal
	Engagement étudiant	6	12		12	3	3	rapport écrit + soutenance orale	amélioration du rapport

Total heures d'enseignement	487
dont semestre 5	251
dont semestre 6	236
Total heures de stage	105

3. MASTER Sciences Humaines et Sociales – Mention SCIENCES DE L'ÉDUCATION et de la FORMATION

PREALABLES

Tenant compte des particularités des étudiants « à besoins spécifiques » accompagnés par le service PHASE (étudiants en situation de handicap, malades, étudiants sportifs de haut niveau, étudiants artistes confirmés et élus étudiants...), les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) seront adaptées en fonction des aménagements particuliers jugés nécessaires par le service PHASE et/ou l'équipe pédagogique en cas d'étalement d'année par exemple. Les aménagements préconisés sont valables pour l'année universitaire en cours et pour l'ensemble des modes d'évaluation (contrôle continu, examens blancs, examens terminaux, 2ème session et session différée).

Les étudiants accompagnés par PHASE, et sous couvert de ce service, bénéficient ainsi d'un régime spécifique élaboré en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique.

Règles de validation, compensation et obtention du diplôme

ARTICLE 1 - Structuration en BCC

Le **Master Sciences Humaines et Sociales – Mention Sciences de l'Éducation et de la Formation propose deux parcours :**

- Parcours « Education et Diffusion des Pratiques et des Savoirs », EDPS
- Parcours « Responsable, Formation, Insertion », RFI.

Les enseignements du master sont organisés en quatre semestres (S1, S2, S3 et S4).

La première année du master est commune aux deux parcours et permet une spécialisation progressive vers l'un d'eux.

Les enseignements du Master sont organisés en Bloc de Connaissances et de Compétences (BCC). Un BCC est composé d'un ensemble d'UE.

La **première année du master et la seconde année du parcours EDPS** se déclinent en quatre BCC comme suit :

BCC 1 : Analyser des situations complexes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'insertion.

BCC2 : Produire des savoirs sur les champs de l'éducation, de la formation et de l'insertion.

BCC 3 : Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des dispositifs d'analyse et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation, de la médiation, de la formation et de l'insertion.

BCC 4 : Construire sa professionnalité de spécialiste de l'éducation, de la formation et de l'insertion.

La **seconde année du parcours RFI** se déclinent en cinq BCC comme suit :

BCC 1 : Analyser des situations complexes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'insertion.

BCC2 : Produire des savoirs sur les champs de l'éducation, de la formation et de l'insertion.

BCC 3 : Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des dispositifs d'analyse et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation, de la médiation, de la formation et de l'insertion.

BCC 4 : Construire sa professionnalité de spécialiste de l'éducation, de la formation et de l'insertion.

BCC 5 : Maitriser l'environnement et les acteurs de la formation et de l'insertion.

Ces blocs de connaissances et de compétences sont répartis sur les deux semestres de chaque année.

Dans le cadre des mesures transitoires pour l'année 2024-2025, il conviendra pour les étudiant.es redoublant.es de se rapprocher de l'équipe enseignante correspondant au parcours visé, afin d'établir un contrat pédagogique pour la validation des UE manquantes.

ARTICLE 2 - Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées annuellement. La première session se déroule pour les enseignements du premier semestre en décembre, et pour les enseignements du second semestre en avril. La seconde session se déroule en juin, au minimum 15 jours après la publication des résultats, pour les enseignements des deux semestres.

Les modalités d'examen peuvent différer d'une session à l'autre. Dans ce cas, cela est précisé dans les M3C (Modalités de contrôle de connaissances et de compétences).

ARTICLE 3 - Modalités d'évaluation

Chaque UE se compose d'un ou plusieurs enseignements qui peut être évalué par une seule et même épreuve ou par plusieurs épreuves ayant ou pas les mêmes modalités.

Au sein d'un bloc de connaissances et de compétences, une épreuve peut concerner une ou plusieurs UE ayant le même nombre d'ECTS. Dans le cas d'une épreuve commune à plusieurs UE, cette note sera dupliquée pour chacune des UE concernées.

La note obtenue pour une UE résulte :

- soit d'un examen terminal : une ou plusieurs épreuves terminales dans le cadre des sessions d'examens,
- soit d'un contrôle continu organisé dans le cadre des enseignements et composé de plusieurs évaluations,
- soit d'un contrôle terminal organisé à la fin des enseignements de l'UE (oral, dépôt de documents etc...),
- soit d'une combinaison de ces modalités.

Le contrôle continu doit intégrer au minimum deux évaluations qui peuvent prendre en compte une appréciation sur la participation de l'étudiant(e), ou son sérieux dans la réalisation de divers exercices ou travaux qui peuvent lui être demandés, ainsi que la conformité aux règles d'assiduité.

ARTICLE 4 - Validation d'UE et de BCC – Compensation d'UE

Les UE sont regroupées dans des BCC.

Validation d'UE

Une UE est validée si la note obtenue est au moins égale ou supérieure à 10 sur 20. Au sein d'une UE, les notes qui, affectées de leur coefficient, entrent dans le calcul de l'UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire.

Toute UE validée est définitivement acquise. Elle est capitalisable et transférable et ne peut donc pas être repassée en vue d'une amélioration. La validation de l'unité d'enseignement confère les crédits européens correspondants.

Notes éliminatoires

Au minimum pour toutes les UE du master une moyenne des notes de l'UE inférieure ou égale à 7 sur 20 est éliminatoire, certaines contraintes supplémentaires sont indiquées ci-dessous.

Pour la seconde année du parcours RFI :

- Dans le BCC2, une note à l'UE « Méthodologie de la recherche et écriture scientifique » du BCC2 inférieure à 10/20 est éliminatoire.
- Dans le BCC4,
 - une note à l'UE « stage » inférieure à 10/20 est éliminatoire,
 - une moyenne obtenue entre les UE « Mise en situation Professionnelle » et UE « Anglais » inférieure à 10/20 est éliminatoire et implique de passer en seconde session la ou les UE non validées.

Pour la seconde année du parcours EDPS :

- dans le BCC 2,
 - une moyenne obtenue entre les UE « Formation à et par la recherche – niveau 3 », UE « TER S3 et vie de laboratoire » et UE « Formation à et par la recherche-niveau 4 » inférieure à 10/20 est éliminatoire et implique de passer en seconde session la ou les UE non validées.

Evaluation des UE « TER S2 » de la première année de Master, UE « TER S4 » de la seconde année de Master parcours EdPS, UE « mémoire » de la seconde année de Master parcours RFI

L'étudiant ne peut présenter ces UE en première session que sous condition d'une autorisation par sa directrice ou son directeur de travail de recherche de déposer son dossier d'étape en M1 ou TER en M2 pour évaluation.

Validation des BCC

Un BCC est validé si l'ensemble des UE qui le composent, affectées de leurs coefficients, permet d'obtenir une moyenne pour le BCC égale ou supérieure à 10 sur 20 dans le respect des critères précisés précédemment, c'est-à-dire sans notes éliminatoires au sein du BCC.

Lorsqu'un BCC est acquis, l'ensemble des UE qui le composent sont acquises, soit par validation soit par compensation.

Les blocs de connaissances et de compétences ne se compensent pas entre eux ; ils se valident indépendamment les uns des autres.

Compensation d'UE

Une UE est dite compensée si la moyenne de l'UE est inférieure à 10 sur 20 et si le BCC auquel elle appartient est validé. La validation de ces UE repose sur le principe de compensation intra-BCC.

Validation de l'année

Chaque année de master est validée si l'ensemble des BCC de l'année est validé.

Pour les étudiants redoublants, toute UE non validée ou non compensée l'année précédente doit être repassée dans son intégralité. Il n'est prévu aucune conservation de note(s) au sein d'une UE non validée.

Toute UE acquise dans une autre université et validée par équivalence, après décision d'une commission pédagogique ou par VAE est prise en compte pour la compensation au sein d'un BCC.

ARTICLE 5 - Seconde session

Tout étudiant n'ayant pas validé l'ensemble des BCC en première session devra se présenter à la seconde session d'examen pour repasser l'ensemble des UE non validées des BCC non validés.

Les modalités d'examens peuvent différer d'une session à l'autre. Dans ce cas, cela est précisé dans les M3C.

Dans le cadre d'une UE évaluée par un contrôle continu et un écrit terminal, les notes de contrôle continu peuvent faire l'objet d'un report pour la seconde session d'examen. Dans ce cas, l'étudiant n'ayant pas validé l'UE devra repasser l'écrit terminal et ce, même si la note obtenue en première session est supérieure à 10/20.

Si une UE évaluée entièrement en contrôle continu n'est pas validée, une deuxième session d'examen est organisée.

Toute absence justifiée ou non justifiée à une épreuve, quelle qu'elle soit, entraîne un 0 sur 20.

Les étudiants venus des autres filières, réorientés à l'issue du premier semestre, se présentent à la deuxième session pour les épreuves des UE du semestre 1 dont la validation ne leur a pas été accordée.

ARTICLE 6

Les conditions générales de déroulement des examens sont régies par la charte des examens de l'Université de Bordeaux (cf. Charte des examens).

ARTICLE 7 – Règles de validation et d'obtention du diplôme

L'obtention du master 1 confère 60 crédits ECTS et nécessite la validation des blocs de connaissances et de compétences de l'année master 1 indépendamment des uns des autres.

La moyenne de chaque année de master est calculée sur l'ensemble des UE validées de l'année, chacune affectée de son coefficient correspondant au nombre d'ECTS pour l'obtention de la mention.

Le diplôme de Master **Sciences Humaines et Sociales – Mention Sciences de l'Education** est obtenu par la validation des BCC de chaque année. Il n'y a pas de compensation possible **ENTRE** les BCC annuels. Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par la directrice du Collège Sciences de l'Homme, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux.

L'obtention du Master confère 120 crédits ECTS.

La moyenne au diplôme est calculée à partir des moyennes des deux années, chacune affecté du coefficient 1 pour l'obtention de la mention.

Les mentions de la **Master Sciences Humaines et Sociales - Mention Sciences de l'Education** sont attribuées sous les conditions suivantes :

- Moyenne générale inférieure à 12/20 : mention "Passable"
- Moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20 : mention "Assez Bien"
- Moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20 : mention "Bien"
- Moyenne générale égale ou supérieure à 16/20 : mention "Très Bien".

L'obtention du diplôme à la deuxième session ne fait pas obstacle à l'attribution d'une mention.

Responsable Master : Marie-Pierre Chopin
 Responsable d'année : Julie Pinsolle

MASTER Sciences Humaines et Sociales
 Mention SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION - 1ère année

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2024-2025

BLOCS DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES	UNITES D'ENSEIGNEMENTS	SEMESTRE	VOLUME HORAIRE UE				ECTS	COEF	MODE D'EVALUATION		
			Global	CM	TD	CI			Nature et Durée		
									1ère session	2ème session	
BCC 1 - Analyser des situations complexes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'insertion	UE-1.1 Cultures en éducation et formation - Cultures, temporalités, politiques, relation éducative	1	56	40		16	6	3	1 écrit terminal de 2h contrôle continu	1 écrit terminal de 2h report note de contrôle continu	
	UE-1.2 Mondes de l'éducation et de la formation	1	40	40			3	3	1 écrit terminal de 2h	1 écrit terminal de 2h	
	UE-1.3 Cultures en éducation et formation - contextes et situations	2	64	32		32	6	3	1 écrit terminal de 2h contrôle continu	1 écrit terminal de 2h report note contrôle continu	
	UE-1.4 Etat de la recherche	2	30			30	3	3	Contrôle terminal	Contrôle terminal	
BCC 2 - Produire des savoirs sur les champs de l'éducation, de la formation et de l'insertion	UE-2.1 Formation à et par la recherche - niveau 1	1	54	12		42	6	6	1 écrit terminal de 2h	1 écrit terminal de 2h	
	UE-2.2 Construction du projet de recherche	1	32	10	22		3	3	contrôle terminal	contrôle terminal	
	UE-2.3 Formation à et par la recherche - niveau 2	2	52	10		42	6	6	contrôle terminal	contrôle terminal	
	UE-2.4 TER S2	2	14		14		3	3	dossier d'étape écrit et oral	note dossier d'étape	
BCC 3 - Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des dispositifs d'analyse et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation, de la médiation, de la formation et de l'insertion	UE-3.1 Conduite de projet et ingénieries en éducation et formation	1	32	20		12	3	3	contrôle terminal	contrôle terminal	
	UE-3.2 Documenter et médier	1	18	6	12		3	3	contrôle continu	contrôle continu	
	UE-3.3 Projet tutoré	2	25		25		3	3	contrôle continu	contrôle terminal	
BCC 4 - Construire sa professionnalité de spécialiste de l'éducation, de la formation et de l'insertion	UE-4.1 Outils professionnels	1	24	2	22		3	3	contrôle continu	contrôle terminal	
	UE-4.3 Outil linguistique : anglais	2	24		24		3	3	contrôle continu	report note contrôle continu (coef 1,5) + épreuve orale (coef 1,5)	
	UE-4.4 Stage (150h)	2	6		6		3	3	Rapport de stage	Rapport de stage	
	UE-4.2 - Ouvertures pluridisciplinaires, thématiques ou internationales (Option 1) : 1 UE au choix parmi 8										
	Pluridisciplinarité en SHS : Âges de la vie <i>(temps de travail personnel : 90h)</i>	1	30	Enseignement à distance			3	3	contrôle continu en ligne	contrôle terminal en ligne	
	Pluridisciplinarité en SHS : Discriminations <i>(temps de travail personnel : 90h)</i>	1	30	Enseignement à distance			3	3	contrôle continu en ligne	contrôle terminal en ligne	
	Apports thématiques en éducation (UE transverse avec la L3 SDEF)	1	30	Enseignement à distance			3	3	contrôle continu en ligne	contrôle terminal en ligne	
	Parentalités, Familles, Accompagnements : Approche transversale d'une question sociale et professionnelle	1	24	Enseignement à distance			3	3	contrôle terminal à distance	contrôle terminal à distance	
	Parentalités, Familles, Accompagnements : Enfance(s)	1	24	Enseignement à distance			3	3	contrôle terminal à distance	contrôle terminal à distance	
	Parentalités, Familles, Accompagnements : Natalité(s)	1	24	Enseignement à distance			3	3	contrôle terminal à distance	contrôle terminal à distance	
	Sport	1	24		24		3	3	contrôle continu	Dossier à rendre	
	Langues	1	24		24		3	3	contrôle continu	report note contrôle continu (coef 1,5) + contrôle terminal (coef 1,5)	
	UE-4.5 - Ouvertures pluridisciplinaires, thématiques ou internationales (Option 2) : 1 UE au choix parmi 12										
	Pluridisciplinarité en SHS : Santé <i>(temps de travail personnel : 90h)</i>	2	30	Enseignement à distance			3	3	contrôle continu en ligne	contrôle terminal en ligne	
	Pluridisciplinarité en SHS : Risques <i>(temps de travail personnel : 90h)</i>	2	30	Enseignement à distance			3	3	contrôle continu en ligne	contrôle terminal en ligne	
	Pluridisciplinarité en SHS : Education <i>(temps de travail personnel : 90h)</i>	2	30	Enseignement à distance			3	3	contrôle continu en ligne	contrôle terminal en ligne	
	Parentalités, Familles, Accompagnements : petite enfance	2	24	Enseignement à distance			3	3	contrôle terminal à distance	contrôle terminal à distance	
	Parentalités, Familles, Accompagnements : jeunesse(s)	2	24	Enseignement à distance			3	3	contrôle terminal à distance	contrôle terminal à distance	
	Building inclusive societies: Promoting social inclusion and reducing discrimination (Projet Erasmus+ PROMIS)	2	30	Enseignement à distance			3	3	contrôle terminal à distance	contrôle terminal à distance	
	Engagement étudiant	2	12		12		3	3	rapport écrit + soutenance orale	amélioration du rapport	
	Langues	2	24		24		3	3	contrôle continu	report note contrôle continu (coef 1,5) + contrôle terminal (coef 1,5)	
	Culture: Carnet de recherche	2	24				3	3	contrôle continu + rendu carnet créatif + présentation orale du carnet	contrôle terminal	
	Introduction à l'anthropologie sociale et culturelle (enseignement à distance)	2	24	Enseignement à distance			3		contrôle terminal	contrôle terminal	
	Enquêter en santé	2	24	Enseignement à distance			3		Contrôle continu	Contrôle terminal	
	Sport	2	24		24		3	3	contrôle continu	Dossier à rendre	

Total heures d'enseignement	531
dont semestre 1	286
dont semestre 2	245
Total heures de stage	150

Responsable d'année/parcours : Marie-Pierre Chopin

MASTER Sciences Humaines et Sociales
Mention SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION - 2ème année
Parcours : Education, Diffusion des Pratiques et des Savoirs

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2023-2024

BLOCS DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES	UNITES D'ENSEIGNEMENTS	SEMESTRE	VOLUME HORAIRES UE						MODE D'EVALUATION		
			Global	CM	TD	CI	ECTS	COEF	Nature et Durée		
									1ère session	2ème session	
BCC 1 - Analyser des situations complexes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'insertion	UE-1.5 Cadres scientifiques, historiques et sociaux de l'éducation et de la médiation (1) : médias, savoirs, intervention	3	45	45				6	6	1 écrit terminal de 3h	1 écrit terminal de 3h
	UE-1.6 Spécialisation vers les environnements et acteurs de l'éducation et de la formation	3	28	28				3	3	contrôle terminal	contrôle terminal
	UE-1.7 Cadres scientifiques, historiques et sociaux de l'éducation et de la médiation (2) : politiques territoires, acteurs, éthique	4	50	24			26	6	6	1 écrit terminal de 2h contrôle continu	1 écrit terminal de 2h report note contrôle continu
BCC 2 - Produire des savoirs sur les champs de l'éducation, de la formation et de l'insertion	UE-2.5 Formation à et par la recherche - niveau 3	3	46	16			30	6	3	1 écrit terminal de 2h contrôle continu	1 écrit terminal de 2h report note de contrôle continu
	UE-2.6 TER S3 et vie de laboratoire	3	28		28			3	3	contrôle continu contrôle terminal	contrôle terminal contrôle terminal
	UE-2.7 Formation à et par la recherche - niveau 4	4	24		24			3	3	contrôle terminal	contrôle terminal
	UE-2.8 TER S4	4	15		15			9	9	TER écrit et oral	TER écrit et oral
BCC 3 - Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des dispositifs d'analyse et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation, de la médiation de la formation et de l'insertion	UE-3.4 Evaluation de projets et dispositifs d'éducation et de formation	3	36	12	12		12	6	3	Ecrit terminal contrôle continu	Ecrit terminal report note contrôle continu
	UE-3.5 – Documenter et médier : médiatisations	3	32	10	22			3	3	contrôle continu	contrôle continu
	UE-3.6 - Anglais	4	24		24			3	3	contrôle continu	épreuve orale terminale (coef 1,5) + report note contrôle continu (coef 1,5)
BCC 4 - Construire sa professionnalité de spécialiste de l'éducation, de la formation et de l'insertion	UE-4.6 - Terrains académiques (colloque)	3	10			10		3	3	contrôle continu	contrôle terminal
	UE.4.7 – Terrains professionnels (stage de 250 h)	4	10			10		9	9	Rédaction d'un rapport de stage et/ou présentation orale	Rédaction d'un rapport de stage et/ou présentation orale

Total heures d'enseignement	348
dont semestre 3	225
dont semestre 4	123
Total heures de stage	250

Responsable d'année/parcours : Pierre MAZET

MASTER Sciences Humaines et Sociales
Mention SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION - 2ème année
Parcours : Responsable, Formation, Insertion

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2024-2025

BLOCS DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES	UNITES D'ENSEIGNEMENTS	SEMESTRE	VOLUME HORAIRE UE				ECTS	COEF	MODE D'EVALUATION	
			Global	CM	TD	CI			Nature et Durée	
									1ère session	2ème session
BCC 1 - Analyser des situations complexes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'insertion	UE 1.5 - Les cadres scientifiques, historiques et sociaux de la formation et de l'insertion	3	72	72			9	9	écrit terminal de 3h	écrit terminal de 3h
	UE 1.6 - Politiques et territoires	4	33	33			3	3	écrit terminal de 2h	écrit terminal de 2h
BCC 2 - Produire des savoirs sur les champs de l'éducation, de la formation et de l'insertion	UE 2.5 - Méthodologie de la recherche et écriture scientifique	3	26			26	6	6	contrôle continu	contrôle terminal
	UE 2.6 - Mémoire	4	15		15		6	6	TER écrit et oral	TER écrit et oral
BCC 3 - Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des dispositifs d'analyse et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation, de la médiation de la formation et de l'insertion	UE 3.4 - Démarches d'évaluation	3	24	24			3	3	contrôle continu	contrôle terminal
	UE 3.5 - Analyse critique de l'accompagnement	3	18	18			3	3	contrôle terminal	contrôle terminal
	UE 3.6 - Concevoir des formations	4	30	18		12	3	3	contrôle continu	contrôle terminal
BCC 4 - Construire sa professionnalité de spécialiste de l'éducation, de la formation et de l'insertion	UE 4.6 - Mise en situation professionnelle	3	15		15		3	3	contrôle continu	contrôle terminal
	UE 4.7 - Anglais	4	24		24		3	3	contrôle continu	épreuve orale terminale (coef 1,5) + report note contrôle continu (coef 1,5)
	UE 4.8 - Stage (450 h)	4	9		9		6	3	Soutenance orale note de service	rapport de stage
BCC5 – Maitriser l'environnement et les acteurs de la formation et de l'insertion	UE 5.1 - Le cadre politique de la formation et de l'insertion.	3	51	51			6	6	écrit terminal de 2h	écrit terminal de 2h
	UE 5.2 - Politiques et stratégies de formation au sein des entreprises et du champ de l'insertion	4	78	78			9	9	écrit terminal de 5h	contrôle terminal

Total heures d'enseignement	395
dont semestre 5	206
dont semestre 6	189
Total heures de stage	450

Contact
Dorothee Ben Raal
dorothee.ben-raal@u-bordeaux.fr

En savoir +

www.u-bordeaux.fr



@ univbordeaux



universitedebordeaux



univbordeaux



universite-de-bordeaux